



Les Enfants du Devoir Oyonnax
55, rue Jules MICHELET,
01100 OYONNAX
04.74.77.97.56
edo-gym@wanadoo.fr
www.oyonnax-gym.fr



Destinataire :
Adhérents



Objet : Reprise des activités et mesure de compensation



Madame, Monsieur,

Cette saison 2020-2021 tire vers la fin, et force est de constater que sa médiocrité égale celle de la saison précédente (2019-2020). En effet, la pandémie au-delà de sa dangerosité, a jeté le trouble et paralysé 80 % de nos activités.

Nous avons fait tout notre possible pour maintenir le contact et offrir un minimum d'activités. Nos adhérents et leurs familles ont parfaitement compris que notre Association avait le devoir de soutenir et de maintenir ses effectifs et son encadrement salarié. Il s'agit de sa survie et l'enjeu est de garder une capacité réelle de redémarrage.

Il est essentiel de rappeler que les inscriptions enregistrées en début de saison sont autant de preuve de confiance affirmée par les familles et nous vous en remercions très vivement.

Nous avons étudié plusieurs pistes pour tenter de dédommager partiellement la cotisation versée pour une saison très largement amputée.

Rappelons que la cotisation n'est pas le paiement d'un service. Celle-ci est une participation au fonctionnement de l'association qui est inscrite dans le champ social et solidaire. Néanmoins, il est évident et légitime de mesurer que les pratiquants n'ont pas bénéficié du nombre de séances programmées et attendues.

Ainsi, le Comité Directeur des EDO a décidé de rembourser partiellement la cotisation versée en début de saison (Hors aide des collectivités) au prorata des séances proposées.

Le montant du remboursement partiel sera fixé formellement à la mi-mai, car il dépendra du nombre de séances qu'il sera possible d'encadrer du 19 mai au 6 juillet. Légalement, ce remboursement vous sera proposé sous forme d'avoir qu'il vous sera possible d'utiliser à votre convenance : inscription pour la nouvelle saison, inscription en stage d'été, achat boutique gym ou restitution.



En tout état de cause, vous ne pourrez pas profiter de cet avoir avant la fin de saison, fixée au 3 juillet. En effet, cet effort financier avoisinera les 25000€ pour notre association et a fait l'objet d'une demande d'aide exceptionnelle auprès de l'agence nationale du sport.

Important : Si vous le souhaitez, vous pouvez faire don de votre avoir à l'Association EDO. Dans ce cas, nous vous adresserons une attestation officielle (Cerfa) et le montant de ce don pourra être déduit partiellement de votre déclaration d'impôts.*

Enfin, nous espérons très fortement que nous retrouverons à la rentrée de septembre la plus grande partie de nos fidèles adhérents.

Nous savons que vous mesurez les efforts partagés, et nous vous adressons Madame, Monsieur, nos meilleures salutations sportives,

Jacques VAREYON
Président

**par exemple un don de 100€ vous ouvre le droit à une réduction d'impôts de 66€ dans la limite de 20% du revenu imposable.*